



RELEVER LE DÉFI DE LA GESTION DU PATRIMOINE RELIGIEUX QUÉBÉCOIS PAR UNE VISION GLOBALE

En vertu de la loi, la Commission de la capitale nationale du Québec doit contribuer à améliorer les paysages de la capitale. Elle s'intéresse donc à la conservation des biens historiques et des sites importants distinctifs de Québec¹. La Commission considère donc que le patrimoine religieux de la capitale, comme de l'ensemble du Québec, témoigne de la spécificité de notre présence en Amérique. En fait, tel que mentionné dans *Les orientations, les valeurs fondamentales et le style d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec*, « l'histoire d'une capitale c'est l'évolution événementielle, conjonctuelle et structurelle de la vie d'un peuple qui s'y est déterminée² ».

C'est avec cette vision globale que la Commission collabore à la recherche de nouvelles vocations pour les lieux de culte et les couvents de la capitale qui le requièrent, en développant des partenariats avec divers organismes du milieu afin de créer une synergie afin d'assurer la bonne marche des projets.

La Commission siège depuis 1999 au comité de concertation sur le patrimoine religieux de Québec. À cet effet, elle participe à la réflexion entourant la réévaluation de la déclaration conjointe relative aux églises situées sur le territoire de la ville de Québec et signée par la ministre de la Culture et des Communications du Québec ainsi que par l'archevêque et le maire de Québec.

UN PATRIMOINE BÂTI À RÉINVENTER

En collaboration avec différents partenaires engagés dans la gestion du patrimoine religieux québécois, la Commission participe à une réflexion visant la sauvegarde du patrimoine religieux québécois.

Le 13 novembre 2004, l'idée de créer un organisme de gestion de ce patrimoine a été présentée lors d'un colloque portant sur l'avenir du patrimoine religieux québécois aux acteurs culturels qui oeuvrent dans ce domaine.

(Voir le site Internet : <http://www.capitale.gouv.qc.ca/amenager/religieux/colloque.html>)

Église de Saint-Jean-Baptiste

Au sein d'un comité de concertation composé de représentants du ministère de la Culture et des Communications du Québec, de l'Archidiocèse de Québec, de la Ville de Québec, du Centre local de développement de Québec (CLD) et de l'Assemblée de Fabrique de l'église de Saint-Jean-Baptiste, la Commission a participé, en 2003, à la réalisation d'une étude de prospection pouvant permettre à la Fabrique de loger dans l'église des fonctions compatibles avec le culte lui donnant ainsi la possibilité de rencontrer ses obligations financières. À la suite de cette démarche finalisée en juin 2004, un comité de sauvegarde composé de gens du milieu a été mis sur pied afin de mettre en œuvre les recommandations du rapport *Église Saint-Jean-Baptiste : Étude de prospection* et assurer, par l'organisation d'activités de levées de fonds, la poursuite de la vocation culturelle dans ce monument historique de la capitale.

¹ COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC, *Les orientations, les valeurs fondamentales et le style d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale du Québec, février 2005, p. 5.

² Ibid., p. 10.



Église de Saint-Charles de Limoilou

- Au sein d'un comité de concertation composé de représentants du ministère de la Culture et des Communications du Québec, de l'Archidiocèse de Québec, de la Ville de Québec, du CLD de Québec et de la Fabrique de Notre-Dame-de-Rocamadour, la Commission a participé en 2004 à une étude prospective qui permettrait à la Fabrique de soutenir financièrement la fonction culturelle de l'église. À la suite de cette démarche, un comité restreint a été formé afin de soutenir la Fabrique dans la mise en œuvre des recommandations du rapport *Étude prospective : Église Saint-Charles de Limoilou* et assurer, par le développement de certaines fonctions complémentaires au culte, la survie de son église.
- La Ville de Québec, la Commission et l'École d'architecture de l'Université Laval ont amorcé, en collaboration, une réflexion de revitalisation urbaine de tout l'îlot institutionnel délimité par la 8^e Avenue et le boulevard des Capucins dans le cadre d'un atelier dédié à la conservation du patrimoine architectural.



Résidence Sainte-Geneviève

État de la situation

En février 2003, la Commission apprend que les Sœurs du Bon-Pasteur mettent en vente la résidence Sainte-Geneviève située sur la colline Parlementaire. Un comité composé de représentants des Sœurs du Bon-Pasteur, de la Ville de Québec, du ministère de la Culture et des Communications du Québec, de l'Archidiocèse de Québec et de la Commission est mis sur pied afin de trouver une façon de poursuivre la vocation de la maison, c'est-à-dire la formation et l'hébergement des jeunes femmes.

Études et rapports

- À l'été 2003, la Commission a coordonné la réalisation d'études financées en parts égales avec la Ville de Québec. Une expertise patrimoniale, une étude de conformité aux codes de construction et une étude de potentiel architectural sont alors élaborées. En janvier 2004, l'étude de potentiel architectural est déposée et propose un aménagement qui marierait les futurs besoins de la Maison interculturelle, du YMCA et de la communauté. Une autre étude a ensuite été réalisée par la Ville de Québec afin de valider ce scénario.
- Consciente de l'importance du rôle que jouent les immigrants dans notre société, la Commission est un partenaire important dans la mise en œuvre de ce projet qui procurerait, au cœur même de la colline Parlementaire de la capitale, un lieu destiné à l'accueil des nouveaux arrivants.



Les Augustines du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec

La Commission a pris part en 2004 au travail du comité de concertation composé des Augustines de la Miséricorde de Jésus du monastère de l'Hôtel-Dieu de Québec, de représentants du ministère de la Culture et des Communications du Québec, de la Ville de Québec et du CLD de Québec, afin d'élaborer une étude visant à promouvoir la diversification des vocations futures du monastère en y regroupant un lieu de mémoire, un centre de ressourcement pour professionnels de la santé et une hôtellerie monastique. Depuis, la Commission a poursuivi son engagement en participant activement aux comités d'architecture et de financement formés par les religieuses pour mener à bien le projet de réanimation de ce monument historique reconnu par le ministère de la Culture et des Communications en 2003. La Commission s'est aussi vu confier par les sœurs Augustines le mandat d'élaborer un plan-concept d'aménagement paysager pour la mise en valeur des cours intérieures de l'Hôtel-Dieu de Québec afin d'améliorer l'environnement du monastère et son étroite relation avec l'hôpital.



UN PATRIMOINE BÂTI À PRÉSERVER

Églises de Saint-Roch, de Saint-Cœur-de-Marie et la chapelle des Sœurs-du-Bon-Pasteur

- Dès sa création, la Commission a accordé une grande importance à la préservation du patrimoine religieux. Afin de sauver de la démolition le clocher de l'église de Saint-Cœur-de-Marie, la Commission a entrepris sa restauration en 1996-1997 en partenariat avec la Fabrique de l'église de Saint-Jean-Baptiste, la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.
- Depuis sa création, la Commission a collaboré à plusieurs projets de restauration et de réanimation de lieux de culte en difficulté. En 2000-2001, la Commission a pris part aux travaux de réaménagement du parvis de l'église de Saint-Roch dirigés par la Ville de Québec. Elle a aussi réalisé, en 2001, le réaménagement et assure l'entretien du cimetière de l'Hôpital-Général de Québec. Enfin, elle s'est aussi associée à la Ville de Québec afin de réaménager le parvis de l'église de Saint-Jean-Baptiste à la même période.
- La Commission a été très active dans la renaissance de la chapelle des Sœurs-du-Bon-Pasteur en commandant, dès 1999, une expertise professionnelle sur la sécurité, la vétusté potentielle des structures et des équipements ainsi que sur les améliorations souhaitables afin que ce lieu culturel exceptionnel, déjà largement associé à la musique, consolide sa vocation. Avec ses partenaires, la Commission a participé à la création de l'Espace Bon-Pasteur, organisme sans but lucratif, qui gère depuis juin 2003 le développement et la diffusion de nombreuses activités culturelles et culturelles liées à la chapelle.

UN PATRIMOINE BÂTI À DÉCOUVRIR

Inventaire des domaines conventuels de la ville de Québec

- « L'avenir du patrimoine religieux représente l'un des plus importants défis culturels du Québec. La crise a été provoquée par la baisse de la pratique religieuse de même que par la baisse des vocations. Par voie de conséquence, les bâtiments religieux ont connu une désaffectation. Ainsi des édifices parmi les plus anciens et les plus remarquables du Québec, parfois bâtis sur d'immenses terrains, se vident et ne sont utilisés que par une population vieillissante, posant ainsi la question cruciale de leur devenir. À cette situation s'ajoute le phénomène du développement urbain en matière de logement. Afin de freiner l'étalement de la ville pour des raisons économiques (mise en place d'infrastructures) et des raisons écologiques (protocole de Kyoto), la tendance est à la "reconstruction de la ville sur la ville". Or, pour permettre et entretenir une certaine densification, il faut trouver ou recréer de l'espace dans le tissu urbain actuel³. »
- En 2004, la Ville de Québec a demandé l'aide de la Commission de la capitale nationale du Québec afin d'évaluer la possibilité d'utiliser certains ensembles conventuels à des fins immobilières. Un inventaire de 86 propriétés appartenant à des congrégations religieuses réparties sur le territoire de la Ville de Québec a donc été réalisé afin d'établir les conditions de développement de ces propriétés. Des fiches descriptives abordent les dimensions historique, patrimoniale et paysagère de ces ensembles. Cet inventaire fera l'objet d'une analyse par la Ville de Québec et le ministère de la Culture et des Communications avec la collaboration de la Commission en 2005.

³ Patrick CATHELAIN, *Bilan de l'étude portant sur le devenir des propriétés conventuelles de la ville de Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale du Québec, décembre 2004.

TEXTES ET PHOTOGRAPHIES

Marie-Josée Deschênes, CCNQ

MISE EN PAGE

Karine Blouin, CCNQ

L'auteure remercie M. Robert Caron de la Ville de Québec, M. Serge Filion et M^{me} Lucille Lord de la Commission de la capitale nationale du Québec pour leur collaboration à la révision du document.

3 mars 2005

